



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE - RENDU
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 MARS 2009**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents :

P.PANNETIER, D.DUMOULIN, E.DUPONT, P. GISLE, P. BERQUET, I. JACQUES,
B. LERISSON F. FORZANI, Y. GOUNOT, N. NICOLAS, S. GERMANICUS, G.
MORGUE, A.ROBLIN.

Absent excusé: G. TILMANN, pouvoir à Y.GOUNOT

Absent pour le huis clos : E. NIVET

Secrétaire de séance : N.NICOLAS

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

P.PANNETIER propose l'ajout à l'ordre du jour du vote des taux d'imposition,
préalable nécessaire au vote du BP 2009.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de voter l'ajout à l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE à 21h00

Arrivée de E.NIVET à 21h00

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 février 2009

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le registre des délibérations et le compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2009.

2/ Approbation des comptes administratifs Assainissement et Commune

A/ Compte administratif Assainissement

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2008 et en avoir délibéré à l'unanimité, et après que Monsieur PANNETIER a quitté la séance, décide d'approuver les comptes administratifs et de gestion Assainissement 2008 de la commune, lesquels se résument comme suit :

Section Exploitation

Dépenses:		40 444.90 €
Recettes	:	40 703.92 €
Excédent	:	259.02 €
Excédent reporté 2007	:	<u>121 973.08 €</u>
Excédent de clôture	:	122 232.10 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	0.00 €
Recettes	:	13 720.00 €
Excédent	:	3 720.00 €
Excédent reporté 2007:		<u>57 141.11 €</u>
Excédent de clôture	:	70 861.11 €

Constatant que le Compte Administratif 2008 présente un excédent d'exploitation de

122 232.10, DECIDE DE REPORTER cet excédent comme suit :

001 - Solde d'exécution d'investissement reporté : 70 861.11 €
002 - Report excédent d'exploitation : 122 232.10 €

B/ Approbation du compte administratif Commune

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2008 et en avoir délibéré à l'unanimité, et après que Monsieur PANNETIER a quitté la séance, décide d'approuver les comptes administratif et de gestion 2008 de la commune, lesquels se résument comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 638 413.44 €
Recettes: 2 143 710.27 €
Excédent : 505 296.83 €
Excédent reporté 2007 : 30 327.60 €
Excédent de clôture : 535 624.43 €

Section d'Investissement

Dépenses: 384 180.51 €
Recettes: 822 292.21 €
Excédent : 438 111.70 €
Déficit reporté 2007: -18 439.19 €
Excédent de clôture : 419 672.51 €
Solde restes à réaliser : - 615 250.37 €

RAR recettes :	64 827.13
RAR dépenses :	- 680 077.50
	- 615 250.37

Solde (déficit d'investissement) - 195 577.86 €

Constatant que le Compte Administratif 2008 présente un excédent de fonctionnement de **535 624.43, DECIDE D'AFPECTER** ce résultat comme suit :

1068 - Réserves capitalisées : 535 624.43 €

3/ Taux d'imposition 2009

Il est proposé d'augmenter – en répartissant la hausse sur chacune des 4 taxes- de 1.00% les taux d'imposition pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme suit les taux d'imposition pour 2009 :

Taxe d'habitation :8.91 %
Foncier bâti :15.07 %
Foncier non bâti :74.84 %
Taxe professionnelle :11.04 %

4/ Vote des Budget primitif Assainissement et Commune 2009

A/ Budget primitif Assainissement 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter le Budget Primitif de l'assainissement 2009, lequel se résume comme suit :

Section d'Exploitation

Equilibrée en dépenses et recettes à : 160 232.10 €

Section d'Investissement

Equilibrée en dépenses et recettes à : 217 193.21 €

B/ Budget primitif Commune 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le Budget Primitif de la commune en sa section de fonctionnement à l'unanimité :

Section de fonctionnement

Equilibrée en dépenses et recettes à : 2 106 140.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le Budget Primitif de la commune en sa section d'investissement à la majorité (abstention : E.DUPONT)

Section d'Investissement

Equilibrée en dépenses et recettes à : 2 913 650.07 €

5/ Autorisation donnée au maire de signer la convention FCTVA dans le cadre du plan de relance

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer la convention FCTVA qui, dans le cadre du plan de relance gouvernemental, permet de récupérer la TVA de manière anticipée et plus rapidement qu'auparavant, sous réserve que la commune s'engage à faire plus de dépenses d'investissement.

A ce titre, la commune s'engage à dépenser, en plus de la moyenne des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004,2005,2006 et 2007, (soit 825 490€), la somme de 825491€, soit une augmentation de 1€ supplémentaire suivant les conditions du plan de relance.

6/ Autorisation donnée au maire de signer la convention de chauffage de l'église commune à la ville de Toussus le Noble et à la Paroisse

Les communes de Châteaufort et de Toussus Le Noble prennent en charge le chauffage en dehors des offices.

De plus, les 3000 premiers m3 seront payés par les 2 communes.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention.

7/ Emplacement de la future salle fêtes : motion de préférence

A/ Lieu d'implantation

A la question sur le lieu d'implantation le plus judicieux entre le Domaine d'Ors et la Ferme de la Grange, le conseil municipal décide à la majorité (contre : E.DUPONT, E.NIVET) de voter une motion de préférence en faveur du site du Domaine d'Ors pour l'implantation de la future salle des fêtes.

B/ Modalités de consultation de la population

Quant à la question de savoir quel mode de consultation de la population doit être choisi parmi les suivants :

1. Décision par le conseil municipal puis information de la population
2. Débat public avec la population , décision par le conseil municipal
3. Consultation de la population, dont le résultat est entériné en séance du conseil municipal

Résultats du vote :

1. P. BERQUET, P. GISLE B. LERISSON, N. NICOLAS,
2. D. DUMOULIN, F. FORZANI, S. GERMANICUS, Y. GOUNOT, I. JACQUES, G. MORGUE, P. PANNETIER, A. ROBLIN, G. TILMANN.
3. E. DUPONT, E. NIVET

A la majorité, le conseil municipal décide de voter une motion de préférence pour le mode de consultation de la population suivant :

débat public avec la population , décision par le conseil municipal

Informations diverses

La parole est donnée au public.

La séance est levée à 01h00.

Le Maire,

Patrice PANNETIER